



Où déposer votre demande de logement ?

➤ Au siège social de la société :

- Rue Amphithéâtre Hadès, 152 à Hornu tous les jours du matin de 9h00 à 11h45 et de l'après-midi sur rendez-vous.
- Le mercredi sur rendez-vous uniquement.

➤ Lors d'une permanence :

- 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 13h30 à 14h30 au Relais Citoyen, Place communale, 1 à HENSIES
- Vendredi de 10h à 11h30 à la Rue Grande, 7/9 à QUIEVRAIN (CPAS de Quiévrain)



Vous avez déjà rempli en partie la demande mais vous ne comprenez pas tous les documents ?

Nous vous invitons à lire attentivement le formulaire de demande.

En cas de doute, vous pouvez nous contacter pour demander un rendez-vous au **065/76 70 10** (aux heures de bureaux).



Si vous ne disposez pas de tous vos documents dans l'immédiat, vous êtes tenus de nous les faire parvenir dans le mois. Dans le cas contraire, votre demande sera radiée.



Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise la société à radier votre candidature.

Le Centre de Service Clients.

<u>N° d'inscription</u>	<u>Formulaire unique de candidature à insérer dans le registre des candidatures</u>
	<u>Date de dépôt de la demande</u>

Demande de logement

VOLET A (A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1) :	Etat civil (1) :
Nationalité (2) :	Nationalité (2) :
Registre national : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Registre national : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Profession (3) :	Profession (3) :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :	Téléphone :
GSM :	GSM :
Adresse mail :	Adresse de contact: Rue..... N°
Adresse de contact: Rue..... N°	Adresse de contact: Rue..... N°
Code : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Localité :	Localité :
Pays :	Pays :

Fait à,le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « **lu et approuvé** » :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
1						
	Profession (3)	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□□ □□	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2						
	Profession (3)	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□□ □□	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3						
	Profession (3)	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□□ □□	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4						
	Profession (3)	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□□ □□	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5						
	Profession (3)	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□□ □□	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6						
	Profession (3)	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□□ □□	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois/année + certificat du gynécologue)

.....

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENT SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (Le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande).

Soit choix général : cinq communes au maximum à classer par ordre de préférence (Annexe 2 à compléter) :

- ➡ Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :
- ➡ Communes gérées par d'autres sociétés :

Soit choix plus ciblé: cinq sections de communes ou quartiers de logements sociaux au maximum à classer par ordre de préférence

A.3. SOUHAIT CONCERNANT LE LOGEMENT (à compléter)			
Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>		
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>

VOLET B (A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA CANDIDATURE)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
...../...../.....					

B.2. PRIORITES (5)	
TABLEAU GENERAL DES PRIORITES REGIONALES	
SITUATIONS VÉCUES PAR LE MÉNAGE EN TERMES DE LOGEMENT	POINTS
LE MENAGE LOCATAIRE OU OCCUPANT UN LOGEMENT D'INSERTION OU DE TRANSIT, DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE SA LOCATION OU DE SON OCCUPATION – AGW DU 8 MAI 2014 ARTICLE 4,1°	5
LE MENAGE OCCUPANT D'UNE CARAVANE, D'UN CHALET OU D'UN ABRI PRECAIRE, QU'IL OCCUPE A TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE DANS UNE ZONE DEFINIE PAR LE PLAN « HABITAT PERMANENT », S'IL EST VISE PAR LA PHASE 1 DE CE PLAN.	5
LE MENAGE QUI EST RECONNU PAR LE CPAS COMME : - VICTIME D'UN EVENEMENT CALAMITEUX - SANS-ABRI	5
LE MENAGE LOCATAIRE QUI DOIT QUITTER UN LOGEMENT RECONNU INHABITABLE OU SURPEUPLE, OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRETE D'INHABILITE, DE SURPEULEMENT OU D'EXPROPRIATION.	4
LE MENAGE LOCATAIRE DONT LE BAIL EST RESILIE PAR LE BAILLEUR EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3§2 ET §3, DE LA LOI DU 21 FEVRIER 1991 MODIFIANT ET COMPLETANT LES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL RELATIVES AUX BAUX A LOYER, MODIFIE PAR LA LOI DU 1 ^{ER} MARS 1991.	4
LE MENAGE LOCATAIRE QUI DOIT QUITTER UN LOGEMENT SITUÉ DANS UN PERIMETRE DE RENOVATION URBAINE COMMUNALE DETERMINE REGLEMENTAIREMENT, POUR LEQUEL UN COMPROMIS DE VENTE A ETE SIGNE AU PROFIT D'UNE PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC.	4

LE MENAGE OCCUPANT D'UNE CARAVANE, D'UN CHALET OU D'UN ABRI PRECAIRE, QU'IL OCCUPE A TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE DANS UNE ZONE DEFINIE PAR LE PLAN « HABITAT PERMANENT » OU DANS UNE ZONE DEFINIE PAR LE PLAN « HABITAT PERMANENT » S'IL EST VISE PAR LA PHASE 2 DE CE PLAN.	3
SITUATION PERSONNELLES DU MENAGE	POINTS
LA PERSONNE SANS-ABRI QUI A QUITTE UN LOGEMENT, DANS LES 3 MOIS QUI PRECEDENT L'INTRODUCTION DE SA CANDIDATURE, SUITE A DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ATTESTEES DANS DES DOCUMENTS PROBANTS (PROCES VERBAL, ATTESTATION DE FOYER OU ATTESTATION DU CPAS) – AGW DU 08 MAI 2014 ARTICLE 4, 2°	5
MENAGE DONT LES REVENUS N'EXCEDENT PAS LES REVENUS MODESTES ET SONT ISSUS AU MOINS EN PARTIE D'UN TRAVAIL – AGW DU 8 MAI 2014 ARTICLE 4, 3°.	4
LE MINEUR MIS EN AUTONOMIE ET ENCADRE PAS UN SERVICE DE L'AIDE A LA JEUNESSE AGREE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE OU LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN LA MATIERE	3
LE MENAGE DONT UN MEMBRE EST RECONNU HANDICAPE	3
LE MENAGE DONT UN MEMBRE NE PEUT PLUS EXERCER D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE A LA SUITE D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE RECONNUE OU D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL.	3
LE MENAGE DONT LE SEUL MEMBRE AU TRAVAIL A PERDU SON EMPLOI DANS LES 12 DERNIERS MOIS	3
LE MENAGE EN ETAT DE PRECARITE BENEFICIANT D'UNE PENSION LEGALE EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN LA MATIERE – AGW DU 8 MAI 2014 ARTICLE 4, 4°	3
LE BENEFICIAIRE D'UNE PENSION DE PRISONNIER DE GUERRE ET L'INVALIDE DE GUERRE	2
L'ANCIEN PRISONNIER POLITIQUE ET SES AYANTS DROIT	2
L'ANCIEN OUVRIER MINEUR	2

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIRE PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :
B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)				
OUI			NON	
B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (8)				
B.6. REVENUS D'ADMISSION (9)				
Revenus				
Ménage	à revenus modestes	en état de précarité		à revenus moyens

B.7. VOIES DE RECOURS (10)
<p>Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.</p> <p>A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la <u>Chambre de recours</u> dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.</p> <p>Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du <u>Médiateur de la Région wallonne</u> à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.</p>

Fait à le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « **lu et approuvé** » :

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.

Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la S.C R L B.H-P LOGEMENTS., dont le siège est situé rue Amphithéâtre Hadès, 152 à 7301 HORNU.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 08 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société Wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

<p>(1) indiquer :</p> <p>C pour la personne célibataire; M pour la personne mariée ou la personne cohabitante; D pour la personne divorcée; S pour la personne séparée. V pour la personne veuve</p> <p>(2) indiquer :</p> <p>B pour les ressortissants belges; U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges; A pour les autres ressortissants.</p>	<p>(3) indiquer :</p> <p>S s'il s'agit d'un salarié; I s'il s'agit d'un indépendant; C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage; P s'il s'agit d'une personne pensionnée; MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés; MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.</p>
<p>(4) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.</p> <p>(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.</p> <p>(6) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1^{er}, 15°.</p> <p>(7) Code wallon du Logement et de l'habitat durable, article 1^{er}, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.</p> <p>(8) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1^{er}, 15°, alinéa 3.</p> <p>(9) Indiquer le revenu (cf. article 1^{er}, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1^{er}, 9°, 29°, 30°, 31°).</p> <p>(10) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.</p> <p>Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement du 8 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public et introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée.</p>	

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantage dans le domaine du logement social

«NumCand»

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. N'oubliez pas de le signer.

- **Disposition légale ou réglementation qui est à la base de cette demande :**

CODE WALLON DU LOGEMENT, ARTICLE 1^{ER} 29°, 30° OU 31° : vérification des conditions patrimoniales des ménages.

CASE 1 : Renseignement au sujet du demandeur

DEMANDEUR (titulaire (s) de la demande) + Conjoint

.....

Adresse :

Déclare (nt) :

Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné dans la demande, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels **immobiliers** que ceux décrits ci-après :

.....

Que dans le courant des dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivant :

.....

n'être propriétaire d'aucun bien immobilier

Signatures obligatoires

Date

Titulaire de la demande

Conjoint ou cohabitant

.....

.....

.....

Remarque important pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit *dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Documents obligatoires à transmettre pour toute inscription

Composition de ménage

(À retirer auprès de l'Administration Communale de votre domicile actuel)

Numéro de registre national (copie de la carte d'identité, recto-verso)

Avertissement extrait de rôle: revenus 2016 – imposition 2017 COMPLET

(Ministère des finances) pour chaque membre majeur du ménage



Si vous ne remplissez plus de déclaration d'impôt et que vous ne recevez pas d'avertissement extrait de rôle, vous devez demander un duplicata au SPF Finances. (Personne pensionnée,)

Preuve des revenus imposables actuels : (soit pension belge et/ou étrangère, soit taux journalier de la mutualité, soit taux journalier du chômage, soit pension d'handicap (détail du montant perçu), soit revenus d'intégration sociale, soit 3 dernières fiches de salaire)



Si pas de revenus : attestation de l'ONEM qui le stipule **et** déclaration écrite sur l'honneur (Annexe 4) attestant ne bénéficier d'aucun revenu et « être à charge de »



Si fiches de salaire : transmettre une copie du contrat de travail

Attestation des allocations familiales reprenant le nom de chaque enfant(s) à votre charge et/ou copie complète du jugement de garde.

Je souhaite choisir **5 nouvelles** communes maximum (**entité**) par ordre de préférence à numéroter de 1 à 5 :

BH-P logements : Boussu Hensies Quiévrain Honnelles

Le logis Dourois : Dour

Le Logis Saint-Ghislainois : Saint-Ghislain

Toit & Moi : Mons Frameries Colfontaine Quévy

Logis Quaregnonnais : Quaregnon

Toute autre commune en Région Wallonne, précisez votre choix :

OU

Je souhaite choisir **5 anciennes** communes maximum par ordre de préférence à numéroter de 1 à 5 :

BH-P logements : Boussu Hensies Quiévrain Angreau Audregnies

Hornu Thulin Hainin Montroeuil/Haine

Le logis Dourois : Dour Elouges Wihéries

Le Logis Saint-Ghislainois : Saint-Ghislain Tertre Baudour

Toit & Moi : Aulnois Cuesmes Eugies Flénu Frameries Ghlin

Havré Hyon Jemappes La Bouverie Maisières Mons

Nimy Obourg Pâturages Warquignies Wasmes

Logis Quaregnonnais : Wasmuel Quaregnon

Toute autre commune en Région Wallonne, précisez votre choix :



Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

atteste par la présente ne bénéficier d'aucun revenu et être à charge de

.....

Je m'engage à prévenir la société de logement de tout changement de situation.

Fait à le

Signature(s)

TABLEAU A COMPLÉTER SELON VOTRE SITUATION + FOURNIR LES DOCUMENTS

SITUATIONS VÉCUES PAR LE MÉNAGE EN TERMES DE LOGEMENT		DOCUMENT À FOURNIR	POINTS
LE MENAGE LOCATAIRE OU OCCUPANT UN LOGEMENT D'INSERTION, OU DE TRANSIT DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE SA LOCATION OU DE SON OCCUPATION – AGW DU 8 MAI 2014 ARTICLE 4,1°	OUI /NON	COPIE DU CONTRAT DE BAIL ET ATTESTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE DU LOGEMENT	5
LE MENAGE OCCUPANT D'UNE CARAVANE, D'UN CHALET OU D'UN ABRI PRECAIRE, QU'IL OCCUPE A TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE DANS UNE ZONE DEFINIE PAR LE PLAN « HABITAT PERMANENT », S'IL EST VISE PAR LA PHASE 1 DE CE PLAN.	OUI /NON	ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	5
LE MENAGE QUI EST RECONNU PAR LE CPAS COMME : - VICTIME D'UN EVENEMENT CALAMITEUX - SANS-ABRI	OUI /NON	ATTESTATION DU CPAS COMPÉTENT ATTESTATION DU FOND DES CALAMITÉS	5
LE MENAGE LOCATAIRE QUI DOIT QUITTER UN LOGEMENT RECONNU INHABITABLE OU SURPEUPLE, OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRETE D'IN HABITABILITE, DE SURPEUPELEMENT OU D'EXPROPRIATION.	OUI/NON	ARRÊTÉ D'IN HABITABILITÉ, OU SURPEUPELEMENT DÉLIVRÉ PAR LA DGO4 OU ARRÊTÉ PRIS PAR LE BOURGMESTRE	4
LE MENAGE LOCATAIRE DONT LE BAIL EST RESILIE PAR LE BAILLEUR EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3,§2 ET §3, DE LA LOI DU 21 FEVRIER 1991 MODIFIANT ET COMPLETANT LES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL RELATIVES AUX BAUX A LOYER, MODIFIE PAR LA LOI DU 1 ^{ER} MARS 1991.	OUI/NON	CONTRAT DE BAIL + LETTRE DE RENON POUR OCCUPATION PERSONNELLE OU POUR TRAVAUX	4
LE MENAGE LOCATAIRE QUI DOIT QUITTER UN LOGEMENT SITUE DANS UN PERIMETRE DE RENOVATION URBAINE COMMUNALE DETERMINE REGLEMENTAIREMENT, POUR LEQUEL UN COMPROMIS DE VENTE A ETE SIGNE AU PROFIT D'UNE PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC.	OUI /NON	COMPROMIS DE VENTE ET ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	4
LE MENAGE OCCUPANT D'UNE CARAVANE, D'UN CHALET OU D'UN ABRI PRECAIRE, QU'IL OCCUPE A TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE DANS UNE ZONE DEFINIE PAR LE PLAN « HABITAT PERMANENT » OU DANS UNE ZONE DEFINIE PAR LE PLAN « HABITAT PERMANENT » S'IL EST VISE PAR LA PHASE 2 DE CE PLAN.	OUI /NON	ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	3
SITUATION PERSONNELLES DU MENAGE		DOCUMENTS À FOURNIR	POINTS
LA PERSONNE SANS-ABRI QUI A QUITTE UN LOGEMENT, DANS LES 3 MOIS QUI PRECEDENT L'INTRODUCTION DE SA CANDIDATURE, SUITE A DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ATTESTEES DANS DES DOCUMENTS PROBANTS (PROCES VERBAL, ATTESTATION DE FOYER OU ATTESTATION DU CPAS) – AGW DU 08 MAI 2014 ARTICLE 4, 2°	OUI /NON	ATTESTATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT OU ATTESTATION DU CPAS	5
MENAGE DONT LES REVENUS N'EXCEDENT PAS LES REVENUS MODESTES ET SONT ISSUS AU MOINS EN PARTIE D'UN TRAVAIL – AGW DU 8 MAI 2014 ARTICLE 4, 3°.	OUI /NON	DERNIÈRES FICHES DE SALAIRES SALARIÉ : COPIE DU CONTRAT DE TRAVAIL INDÉPENDANT : ATTESTATION DU PAIEMENTS DES COTISATIONS SOCIALES	4

LE MINEUR MIS EN AUTONOMIE ET ENCADRE PAS UN SERVICE DE L'AIDE A LA JEUNESSE AGREE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE OU LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN LA MATIERE	OUI /NON	ATTESTATION DE LA MISE EN AUTONOMIE PAR LA SAJ	3
LE MENAGE DONT UN MEMBRE EST RECONNU HANDICAPE	OUI /NON	ATTESTATION DU SPF SÉCURITÉ SOCIALE	3
LE MENAGE DONT UN MEMBRE NE PEUT PLUS EXERCER D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE A LA SUITE D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE RECONNUE OU D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL.	OUI /NON	ATTESTATION DU FONDS DES MALADIES PROFESSIONNELLES OU DU FONDS DES ACCIDENTS DE TRAVAIL	3
LE MENAGE DONT LE SEUL MEMBRE AU TRAVAIL A PERDU SON EMPLOI DANS LES 12 DERNIERS MOIS	OUI /NON	PREUVE DE L'EXISTENCE D'UN TRAVAIL DANS LES 12 DERNIERS MOIS ; SALARIÉ : FICHE DE SALAIRE +CONTRAT DE TRAVAIL + C4 INDÉPENDANT : AER + ATTESTATION DU PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES+ ATTESTATION DE CESSATION D'ACTIVITÉ	3
LE MENAGE EN ETAT DE PRECARITE BENEFICIANT D'UNE PENSION LEGALE EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION EN LA MATIERE – AGW DU 8 MAI 2014 ARTICLE 4, 4°	OUI /NON	AER + FICHE DE PENSION DE L'ONP	3
LE BENEFICIAIRE D'UNE PENSION DE PRISONNIER DE GUERRE ET L'INVALIDE DE GUERRE	OUI /NON	COPIE D'UN BREVET DE PENSION	2
L'ANCIEN PRISONNIER POLITIQUE ET SES AYANTS DROIT	OUI /NON	ATTESTATION DU SPF-SÉCURITÉ SOCIALE, DIRECTION GÉNÉRALE VICTIME DE LA GUERRE	2
L'ANCIEN OUVRIER MINEUR	OUI /NON	ATTESTATION DES INDEMNITÉS DE L'INAMI	2

GARANTIE LOCATIVE INFORMATIONS

La garantie locative est payable, avant la réception des clefs, selon les modalités suivantes : (montants applicables au 01/01/2017)

Soit paiement total de la garantie
Soit un versement de 50% et 5 mensualités
Soit intervention du CPAS



Le versement du premier loyer est obligatoire avant la réception des clefs

MAISON VIEUX CONJOINTS / STUDIO

380 euros

APPARTEMENTS

580 euros

MAISON UNIFAMILIALE

780 euros